



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Joliette, tenue le mardi 7 juillet 2026 à 8 h 00, au 1355 rue Lépine, en la ville de Joliette.

Sont présents :

Monsieur Pierre-Luc Bellerose
Monsieur Alexis Nantel
Madame Suzanne Dauphin
Madame Éliane Neveu

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc Bellerose, préfet et maire de Joliette.

Madame Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

CA050-07-2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, il est proposé par Monsieur Alexis Nantel que l'assemblée débute à 8 heures.

CA051-07-2026

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Madame Eliane Neveu, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous en reportant les points 7.2, 7.3 et 7.4 à une séance ultérieure.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 JUIN 2026

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6 AMÉNAGEMENT

7 DÉVELOPPEMENT (ÉCONOMIQUE, CULTUREL, SOCIAL)

7.1 Participation 5e édition colloque conjoint ADGMRCQ - ADDELQ

7.2 Embauche d'un conseiller financement entreprises (**Point reporté**)

7.3 Embauche d'un conseiller en solutions gérontechnologiques (**Point reporté**)

7.4 Embauche d'un conseiller en lancement entreprises (**Point reporté**)

8 TRANSPORT

9 VARIA

10 QUESTIONS DU PUBLIC

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

CA052-07-2026 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 JUIN 2026

Sur la proposition de Madame Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 9 juin 2026 soit adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6. AMÉNAGEMENT

7. DÉVELOPPEMENT (ÉCONOMIQUE, CULTUREL, SOCIAL)

CA053-07-2026 7.1. PARTICIPATION 5^E ÉDITION COLLOQUE CONJOINT ADGMRCQ - ADDELQ

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et l'Association des directeurs du développement économique local du Québec (ADDELQ) tiennent annuellement un colloque conjoint visant le partage d'expertises, de meilleures pratiques et d'expériences en matière de développement territorial et économique;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque constitue une occasion privilégiée pour les gestionnaires et professionnels du développement économique d'échanger sur les enjeux actuels du milieu municipal et du développement local;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires gouvernementaux et institutionnels, notamment le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), Investissement Québec et les gestionnaires de fonds de soutien au développement, profitent de cet événement pour présenter les orientations, programmes et services destinés aux territoires;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2026 du colloque se déroulera à Alma les 28, 29 et 30 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de développement souhaite participer à cette activité afin de maintenir ses connaissances à jour, de développer son réseau de collaboration et de représenter la MRC lors de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est prévue à même les deux activités de formation et de réseautage inscrites au budget 2026 du Service de développement;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription s'élèvent à 675 \$ plus les taxes applicables, auxquels s'ajoutent les frais d'hébergement pour deux nuitées ainsi que les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE des possibilités de covoiturage avec d'autres représentants de MRC de Lanaudière permettraient de réduire les coûts associés au transport;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Eliane Neveu, il est unanimement résolu :

1. D'AUTORISER la participation du directeur du Service de développement au colloque conjoint de l'ADGMRCQ et de l'ADDELQ qui se tiendra à Alma du 28 au 30 octobre 2026;
2. D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription de 675 \$ plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement conformément à la politique en vigueur de la MRC;
3. DE PRIVILÉGIER le recours au covoiturage lorsque possible afin d'optimiser les dépenses liées au transport;
4. D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire prévu à cette fin au budget 2026 du Service de développement

7.2. EMBAUCHE D'UN CONSEILLER FINANCEMENT ENTREPRISES

Point reporté.

7.3. EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN SOLUTIONS GÉRONTECHNOLOGIQUES

Point reporté.

7.4. EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN LANCEMENT ENTREPRISES

Point reporté.

8. TRANSPORT

9. VARIA

10. QUESTIONS DU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, sur la proposition de Monsieur Alexis Nantel, il est unanimement résolu que la séance soit levée à 8 h 10.

A blue ink signature, appearing to read 'Pierre-Luc Beherose', written over a horizontal line.

Pierre-Luc Beherose
Préfet

A blue ink signature, appearing to read 'Nancy Fortier', written over a horizontal line.

Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière